



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° IDF-2021-03-04-004
FIXANT LES DÉLAIS DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE
À L'OCCASION DE L'ÉLECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DANS LA 15^{ème} CIRCONSCRIPTION DE PARIS
DES 4 ET 11 AVRIL 2021**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment les articles L.265, L.267 et R.127-2 ;

Vu le décret n° 2021-178 du 18 février 2021 fixant la date de l'élection législative partielle dans la 15^{ème} circonscription de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les déclarations de candidature à l'occasion de l'élection législative partielle des 4 et 11 avril 2021 doivent être déposées à la préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris pour :

- **le 1^{er} tour de scrutin** : du lundi 8 mars au vendredi 12 mars de 9 heures à 18 heures excepté le samedi 13 mars 2021 et le dimanche 14 mars 2021 ;
- **le 2^d tour de scrutin** : le mardi 6 avril 2021, de 9 heures à 18 heures.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet de la préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris. (www.prefectures-regions.gouv.fr)

Fait à Paris, le **4 MARS 2021**


La Préfète,
Directrice de Cabinet du préfet,

Magali CHARBONNEAU